

Zeitschrift: Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles
Band: 144 (2024)

Rubrik: Assemblée générale du 6 mars 2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

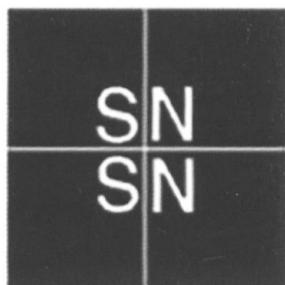
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE
DES SCIENCES NATURELLES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 6 MARS 2024, 18 HEURES 15,
AU MUZOO À LA CHAUX-DE-FONDS

Procès-verbal

L'Assemblée générale est présidée par Mme Christine Gaillard en qualité de présidente, M. Daniel Guntli, secrétaire général, et Mme Jessica Litman pour le procès-verbal. Treize membres sont présents, quatre membres se sont excusés.

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023

Selon Bulletin Tome 143.

Accepté à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2023

Manifestations

Conférences

18 janvier 2023

Charlotte Opal

Collaborer avec l'industrie alimentaire pour lutter contre la déforestation tropicale

30 auditeurs

L'agriculture est responsable de 80% de la déforestation et de 70% de la perte de biodiversité dans le monde, la plupart de ces impacts étant concentrés dans les régions tropicales riches en biodiversité. Au cours des vingt dernières années, des centaines d'entreprises se sont engagées à appliquer le principe de «zéro déforestation» dans leurs chaînes d'approvisionnement, de l'élevage de bétail à l'huile de palme en passant par le cacao. Mais leurs efforts sont-ils efficaces ou ne font-ils que déplacer les problèmes vers d'autres marchés ? Comment pouvons-nous aider les entreprises à protéger activement les forêts dans leurs chaînes d'approvisionnement ?

15 février 2023

Pierre Renaud

Transition énergétique, quelles conséquences

18 auditeurs

La transition énergétique, les objectifs fixés pour 2050 ou encore les accords de Paris, chacun en parle et vient avec ses propositions. Aujourd'hui, nous voilà toutefois loin du compte, avec

des actions qui ne suivent pas les beaux discours. Cette conférence présente un état des lieux au niveau suisse avec quelques parallèles avec la situation mondiale, donne quelques pistes pour atteindre les objectifs fixés et précise les conséquences que ces mesures auront, tant au niveau des coûts qu'au niveau des comportements et de notre vie de tous les jours.

8 mars 2023

Jean-Luc Josset

Pourquoi aller sur Mars ?

28 auditeurs

Il y a plusieurs raisons d'aller sur Mars. Mais quelles sont les plus justifiées et avec quels moyens au moment où notre habitat Terre est en pleine évolution et au moment où l'humanité subit plusieurs crises ?

Après une brève revue des moyens à mettre en jeu pour aller sur Mars, les comparaisons entre l'exploration scientifique robotique et la conquête humaine de Mars seront débattues.

La mission européenne ExoMars sera abordée avec la description de ses objectifs, incluant en particulier les enjeux de l'instrument scientifique CLUPI (Close-UP Imager) caméra à bord du véhicule d'exploration robotique de la mission ExoMars.

22 mars 2023

Thierry Malvesy

Le Parasitisme

30 auditeurs

Voilà un «ennemi» qui fait beaucoup parler de lui ; «coronavirus» est sûrement le mot le plus prononcé au monde en 2020 et 2021 dans toutes les langues. Mais que sont exactement ces parasites qui nous embêtent ? Les virus sont-ils les seuls parasites ? Le parasitisme est-il si négatif que cela ? Doit-on le combattre à outrance «quoi qu'il en coûte» ?

À travers plusieurs exemples de la nature «incroyables mais vrais», le conférencier tentera de mieux faire connaître ce monde du parasitisme au grand public.

18 octobre 2023

Mathias Currat

La génétique à la recherche de nos origines

40 auditeurs

Notre patrimoine génétique se trouve sous la forme de molécules d'ADN dans chacune de nos cellules. Il recèle une multitude d'informations sur l'évolution de nos ancêtres et notamment sur leurs migrations et leurs interactions avec d'autres formes humaines aujourd'hui disparues. Cette conférence abordera comment décoder cette information génétique afin de remonter le temps pour reconstruire l'évolution des populations humaines autour du globe. Nous ferons le point sur les connaissances actuelles et plus particulièrement sur les résultats issus de l'analyse d'ADN provenant d'ossements préhistoriques et les fabuleuses perspectives de recherche qui en découlent.

1^{er} novembre 2023

Christophe Ferrante et Gil Oliveira

Rencontre du premier type au Muséum

39 auditeurs

Au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel, parmi les spécimens les plus précieux conservés dans les collections, certains ont une valeur scientifique particulière. Il s'agit des spécimens types. Le «type» est l'individu utilisé pour décrire une espèce et c'est lui qui sert de référence pour l'identification de l'espèce dont il porte le nom. Ces spécimens sont donc importants lorsqu'un scientifique tente d'identifier un spécimen animal ou végétal. Le Muséum possède environ 1 200 spécimens types. Deux collaborateurs vous invitent à faire un tour d'horizon des spécimens types, notamment des oiseaux décrits par Johann-Jakob von Tschudi et des poissons fossiles décrits par Louis Agassiz. Venez découvrir l'histoire passionnante de ces spécimens, véritables trésors du Muséum.

15 novembre 2023

Clément Vaudroz

Peu vu, mal connu. Le Muscardin a été aperçu dans le Val-de-Ruz.

21 auditeurs

Pour son mémoire de master en biologie à l'Université de Neuchâtel, Clément Vaudroz est parti à la recherche du muscardin à travers le Val-de-Ruz. Il se fera un plaisir de vous présenter cette version miniature du loir, reconnaissable à son pelage brun-roux et ses grands yeux noirs, souvent inconnue du grand public. Vous en apprendrez plus à propos des habitudes de ce petit rongeur et sur les menaces qui pèsent sur lui. Ainsi, vous découvrirez pourquoi le muscardin joue un rôle clé dans l'étude et la valorisation des haies, des lisières et autres structures naturelles agencées en réseau au sein du paysage agricole de Val-de-Ruz.

29 novembre 2023

Émeline Bolmont

À la recherche de mondes habitables

36 auditeurs

Y a-t-il de la vie ailleurs dans l'univers ? Cette question est longtemps restée inatteignable, mais la découverte de petites exoplanètes tempérées dont on peut sonder l'atmosphère nous invite à tenter d'y répondre scientifiquement. En particulier, que devrait-on découvrir dans leur atmosphère pour pouvoir annoncer une détection de la vie ? Ces questions sont complexes et nous les aborderons lors de cette conférence.

13 décembre 2023

Jérémy Anquetin

Étranges tortues

27 auditeurs

Les tortues forment un groupe à part parmi les animaux actuels. Ces étranges reptiles avec leur carapace osseuse, leur bec corné et leur cou rétractile semblent tout droit issus d'un lointain passé. Une sorte de relique des temps anciens sur laquelle l'évolution n'a pas eu de prise. Eh bien, il n'en est rien ! Les tortues présentent en réalité un schéma corporel évolué et versatile qui leur a permis de s'adapter à de multiples milieux, des déserts secs aux immensités océaniques en passant par les forêts tropicales, les rivières et les étangs. Éclairés par les découvertes paléontologiques en Suisse et à travers le monde, nous retracerons l'histoire évolutive des tortues et tenterons de percer une partie de leurs mystères.

Excursions

Deux excursions ont été proposées :

- Traces de vie, visite guidée au Jardin botanique, 27.05.2023 ;
- Exposition Plan B, visite guidée au MUZOO, annulée pour manque de participants.

Publications

Publication du bulletin n° 143 avec huit articles (à disposition sur <https://www.e-periodica.ch/>).

Partenariats

La Société est partenaire des Cafés scientifiques organisés par l’Université de Neuchâtel. Elle participe aussi au programme TechEcole qui offre des animations pour les écoles secondaires dans le canton de Neuchâtel. Pour l’année scolaire 2022-2023, TechEcole a proposé 45 animations fournies par 21 animateurs. Les 6 classes avec 159 étudiants qui participaient ont réservé 30 animations, 15 propositions n’ont pas été utilisées.

Communication/Visibilité

Afin de réaliser les objectifs de la Société et de mobiliser de nouveaux membres, plusieurs médias et partenaires ont été contactés (N+, Arcinfo, rectorat UniNe, ANES). La SNSN est désormais présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn). Elle a organisé un vernissage pour le Bulletin 142 et un accueil des nouveaux adhérents, a sponsorisé la semaine de la durabilité mise en place par les étudiant·e·s des SN et elle a collaboré avec le théâtre du Pommier. Deux excursions 2023 ont été programmées (Muzoo et Jardin botanique).

Les liens avec la SCNAT ont été renforcés à travers les 3 rencontres de la présidente avec ses pairs et la retraite stratégique de la Direction de la SCNAT à Neuchâtel. L’Académie a décerné son prix annuel «muséum» au Jardin botanique de Neuchâtel, et son prix «exposition» au MUZOO pour le Plan B.

Le rapport sur l’activité de la société en 2023 est accepté à l’unanimité.

RAPPORT DU TRÉSORIER

a. Effectifs au 31.12.2023

Au 31.12.2023, la société comptait 232 membres (224), soit 125 membres actifs (105), 10 membres inactifs (36; n’ont pas cotisé), 3 membres à vie, 75 membres d’honneur (72), 19 membres collectifs (presse, bacheliers lauréats du prix SNSN, sociétés sœurs, divers). Les cotisations sont fixées à 55 francs pour les membres et à 35 francs pour les étudiants.

b. Rapport sur l’exercice 2023 et rapport des réviseurs

Le compte de pertes et profits 2023 laisse une perte de 11 726 fr. 04 (le total du bilan au 31.12.2022 est de 63 425 fr. 52). Les comptes de 2023 ont été vérifiés et approuvés par M. L. Bovet et Mme S. Bindschedler le 13 février 2024. La société remercie les vérificateurs et le trésorier pour leur travail et les donateurs pour leurs dons.

c. Présentation du budget 2024

Les dépenses (25 450 francs) et les revenus (24 700 francs) budgétisés résultent dans une petite perte de 750 francs. La raison en est surtout la réduction du soutien de la SCNAT à 14 000 francs pour 2024.

d. Récupération de crédits jusqu'ici non sollicités de la SCNAT

À la suite d'échanges avec la SCNAT, la SNSN a comptabilisé en 2021 un montant de 16 450 francs de crédits encore à solliciter auprès de la SCNAT pour les années 2013-2017. Le 22 mars 2023, la SCNAT a informé que seules les dépenses pour «Digitalisation du bulletin» en 2015 et en 2017 pouvaient encore être sollicitées. En conséquence, 1 900 francs au total ont été reçus et le solde de 14 550 francs a été extourné de la comptabilité 2023.

Les rapports sur l'exercice 2023 et le budget 2024 sont acceptés à l'unanimité.

e. Décision de résilier les comptes à la Banque Cantonale Neuchâteloise et à l'UBS

À l'unanimité, l'Assemblée décide de :

- résilier le compte UBS 709.307.MI ;
- de maintenir le compte PostFinance 20-1719-9 ;
- de maintenir le compte BCN L1719.76.05, mais d'étudier sa pertinence ;
- demander au comité d'étudier un changement à la Banque Alternative Suisse.

f. Décision de confier la signature collective pour les comptes de la société

À l'unanimité, l'Assemblée décide de ne plus autoriser aucune signature individuelle et de confier la signature collective à deux pour tous les comptes de la société.

La signature à deux pour le compte PostFinance 20-1719-9 et le compte à la BCN L1719.76.05 est confiée à Mme Christine Gaillard, présidente, Neuchâtel, M. Edward Mitchell, vice-président, Yverdon-les-Bains, et à M. Daniel Guntli, secrétaire général, Ligerz.

CHANGEMENT DE STATUTS

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité d'adapter l'article 18 des Statuts de :

«Le comité est nommé pour deux ans par l'Assemblée générale ordinaire ; l'entrée en fonction a lieu à fin juin. Le président n'est pas immédiatement rééligible comme tel.»

à :

«Le comité est nommé pour deux ans par l'Assemblée générale ordinaire ; l'Assemblée générale élit un·e président·e et un·e vice-président·e.»

Le Comité mettra en place un groupe de travail pour analyser les Statuts pour l'AG 2025 ; pour l'instant, le groupe consiste en Bertrand de Montmollin et Edward Mitchell, outre la présidente.

ÉLECTIONS

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité la composition du comité : Mme Christine Gaillard, présidente ; M. Edward Mitchell*, vice-président ; M. Daniel Guntli, secrétaire général ; trésorier ; M. Jason Grant, rédacteur en chef ; Mmes Celia Bueno, Jessica Litman, Sophie Wang, et MM. Felix Kessler, Nicolas Margraf, Ludovic Maggioni, Thierry Malvesy, Blaise Mulhauser, Sergio Rasmann, assesseurs (*nouveau).

Démissions : Jeanne Kaeser, Bertrand de Montmollin, Nils Arrigo.

Les vérificateurs des comptes, M. Lucien Bovet et Mme Saskia Bindschedler, sont reconduits comme vérificateurs des comptes à l'unanimité.

INFORMATIONS

1. La Convention avec la BPUN de 1925 est remplacée par un nouvel accord garantissant le maintien de plusieurs séries complètes des publications de la SNSN ; les échanges avec le réseau scientifique s'organisant désormais par voie numérique.
2. La SNSN va formaliser avec la SCNAT son concept de publication, nécessaire pour obtenir les subventions de la SCNAT.
3. Le Comité a décidé que la SNSN adhère à l'association Ecoforum.

DIVERS

1. L'horaire des conférences sera adapté aux horaires des trains – 19 h 15.
2. Tous les membres sont invités à rechercher de nouveaux membres de la SNSN.
3. Des places vélo (avec possibilité de les sécuriser) sont souhaitées à proximité des entrées des musées.

La séance de l'Assemblée générale est levée à 19 heures 35.

Neuchâtel, 6 mars 2024



M. Daniel Guntli, secrétaire-trésorier



Mme Christine Gaillard, présidente



Mme Jessica Litman, pour le procès-verbal



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
NEUCHÂTEL



Société neuchâteloise
des
sciences naturelles

Convention

entre

la Société neuchâteloise des sciences naturelles (ci-après la SNSN),
représentée par sa présidente M^{me} Christine Gaillard

et

la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (ci-après la BPUN) représentée
par son directeur M. Thierry Chatelain

Préambule

Les rapports entre la BPUN et la SNSN sont régis par une convention datée du 16 novembre 1925 (jointe pour rappel au présent accord). Celle-ci n'a jamais été adaptée et ses clauses ne correspondent plus ni aux besoins ni aux pratiques actuelles.

Vu l'évolution de la SNSN, la vocation et les nouvelles missions de la BPUN (Loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel du 31 octobre 2018), les parties conviennent de dénoncer ladite convention au profit du présent accord.

Considérant :

- La caducité effective des clauses de la convention en vigueur et l'impossibilité d'en appliquer aujourd'hui les dispositions ;
- L'évolution des missions de la BPUN, en particulier l'abandon de sa vocation universitaire ;
- La politique générale de conservation du patrimoine documentaire neuchâtelois qui en découle ;
- La nécessité de clarifier les rôles de chacune des parties au regard de leur vocation respective actuelle ;

Il est convenu ce qui suit :

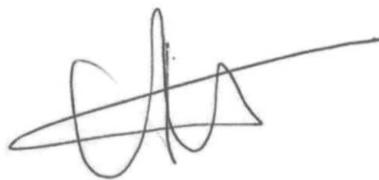
1. La BPUN et la SNSN conviennent de dénoncer la « Convention entre la Bibliothèque de la Ville et la Société neuchâteloise des sciences naturelles » du 16 novembre 1925.

2. La SNSN assume la production de ses publications, soit leur édition et impression ainsi que leur numérisation via des institutions idoines, actuellement l'ETHZ et e-periodica.
3. La SNSN assume la charge et les frais d'envoi de ses publications à ses membres et à ses partenaires.
4. La BPUN s'engage à conserver :
 - 2 séries complètes du *Bulletin* de la SNSN (1 exemplaire de consultation + 1 exemplaire de conservation) ;
 - 2 séries complètes des *Mémoires* de la SNSN (1 exemplaire de consultation + 1 exemplaire de conservation).
5. La BPUN s'engage à stocker pour le compte de la SNSN :
 - 10 exemplaires du *Bulletin* et des *Mémoires* des 5 dernières années courantes (processus dynamique) ;
 - 5 exemplaires du *Bulletin* et des *Mémoires* pour les publications de plus de 5 ans.
6. L'exemplaire de conservation du *Bulletin* et des *Mémoires* est remis gratuitement par la SNSN à la BPUN.
7. Les revues, périodiques et documents reçus au cours du temps à titre d'échanges, conservés à la BPUN ou déposés dans les Instituts de l'Université, ont fait l'objet d'une évaluation par la BPUN et par la SNSN sur la base de leurs critères respectifs.
Après concertation entre la SNSN, la BPUN et l'Université, les parties ont convenu d'un commun accord des titres à conserver.
8. La BPUN cède à la SNSN les titres déposés à l'Université que la SNSN souhaite conserver.
Les titres non retenus et n'intéressant aucune des parties peuvent être éliminés.
9. Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature.
10. En cas de différend, les parties conviennent de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Neuchâtel.

Ainsi fait à Neuchâtel en deux exemplaires, l'un à l'attention de la SNSN, l'autre à l'attention de la BPUN, le 15 mars 2024.



Pour la SNSN
Christine Gaillard, présidente



Pour la BPUN
Thierry Chatelain, directeur

CONVENTION

ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DES SCIENCES NATURELLES

(du 16 novembre 1925)

La Société neuchâteloise des sciences naturelles (S. N. S. N.) et la Commission de la Bibliothèque de la ville (B. V.) constatent que dès 1839 jusqu'à ce jour la première a fait abandon à la seconde des livres et publications reçus par elle à titre d'échanges, la B. V. ayant l'obligation de pourvoir à la reliure, à l'entretien et à la conservation de la dite collection.

D'autre part, la Commune de Neuchâtel, afin de s'assurer la propriété des collections remises à la B. V. par la S. N. S. N., a versé à cette dernière depuis l'année 1865 une allocation en espèces dont le chiffre a été fixé chaque année par les autorités communales.

Pour s'assurer réciproquement à l'avenir les avantages des prestations ci-dessus rappelées, les deux institutions contractantes conviennent de les continuer en se conformant aux règles ci-après :

Article premier.

La S. N. S. N. confirme sa donation à la B. V., qui l'accepte, et s'engage à lui remettre aussi longtemps que la présente convention sera en vigueur tous les ouvrages et périodiques qu'elle acquiert par voie d'échanges, à l'exclusion de ceux qu'elle achète ou reçoit en dons, des atlas, des cartes isolées et des collections de cartes avec leurs textes explicatifs.

Art. 2.

En échange des ouvrages et périodiques qui lui sont remis par la S. N. S. N., la B. V. verse à cette dernière une subvention annuelle qui est actuellement de fr. 750.

Art. 3.

La B. V. ne donne, ne vend, ni n'échange aucun ouvrage donné par la S. N. S. N. sans l'autorisation de celle-ci.

Art. 4.

La B. V. assure la collection donnée par la S. N. S. N. contre tous les risques de sinistre.

En cas de sinistre, l'indemnité sera employée par la B. V. à former

une collection d'ouvrages et de périodiques de mêmes branches que la collection sinistrée et pratiquement équivalente.

L'emploi de cette indemnité sera réglé d'accord entre la S. N. S. N. et la B. V.

Art. 5.

La S. N. S. N. s'engage, sous réserve d'entente avec la B. V., à ne cesser aucun des échanges qu'elle entretient actuellement avec d'autres sociétés ou services de publication. Si un échange est interrompu par une société ou par un service de publication étrangers à la S. N. S. N., celle-ci fera son possible pour en obtenir le rétablissement et soutiendra les démarches faites à cette fin par la B. V.

Art. 6.

La B. V. s'engage à classer, à cataloguer et, s'il y a lieu, à relier les ouvrages et périodiques donnés par la S. N. S. N. dans les mêmes conditions que les autres ouvrages de la B. V. Le Comité de la S. N. S. N. peut exercer un contrôle sur ces opérations par l'intermédiaire de son bibliothécaire-archiviste qui aura accès aux collections données par la S. N. S. N. à la B. V. aux heures d'ouverture et moyennant avis donné à la B. V.

Les volumes donnés par la S. N. S. N. sont munis du timbre de la Société.

Art. 7.

Tous les ouvrages et périodiques provenant d'échanges avec le *Bulletin* et les *Mémoires* de la S. N. S. N. sont adressés directement à la B. V. qui accuse réception quand il y a lieu et fait les réclamations nécessaires dans le plus bref délai.

La S. N. S. N. est chargée de l'emballage dans du papier fort, et la B. V. est chargée de l'expédition des publications de la S. N. S. N. aux destinataires des échanges.

Tous les frais, sauf ceux de l'emballage, résultant de l'application du présent article sont à la charge de la B. V.

Art. 8.

La B. V. dressera, dans le délai d'un an après la signature de la présente convention, un état complet de la donation d'ouvrages et de périodiques effectuée depuis l'origine jusqu'à cette date. Dès que cet état aura été approuvé par le Comité de la S. N. S. N., il sera considéré comme partie intégrante de la présente convention et fera foi en cas de contestation ultérieure.

Art. 9.

Les ouvrages et périodiques donnés par la S. N. S. N. sont mis à la disposition du public aux mêmes conditions et sous les mêmes garanties que les autres ouvrages de la B. V. Ils peuvent, de même que ces derniers, faire l'objet de dépôts à l'Université, à l'Institut de géologie ou dans d'autres établissements, moyennant qu'ils puissent toujours être consultés.

Les membres de la S. N. S. N. peuvent emprunter cinq volumes à la fois et les garder pendant trois mois. Toutefois, un volume demandé par un autre sociétaire pourra être réclamé après un mois. Les membres de la S. N. S. N. résidant dans des localités du canton ou de la Suisse où ne fonctionne pas le service de prêt entre bibliothèques peuvent emprunter directement à la B. V. les ouvrages donnés par la S. N. S. N. Les frais de port sont à leur charge. L'emprunteur est responsable de toute perte et dommage éventuels.

Les fascicules de l'année courante des périodiques ne sont pas prêtés à domicile, mais peuvent être consultés sur place. Les derniers fascicules des revues les plus importantes sont déposés dans la salle de lecture.

Art. 10.

En cas de changement de propriétaire de la B. V., tous les ouvrages cédés par la S. N. S. N. feront retour sans indemnité à la dite société dans l'état où ils seront à ce moment.

Art. 11.

La présente convention est faite pour une durée indéterminée.

Elle peut être dénoncée en tout temps par l'une ou l'autre partie moyennant un avertissement d'un an.

Ainsi fait à Neuchâtel, en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties, le 16 novembre 1925.

**Au nom de la Société neuchâteloise
des Sciences naturelles :**

Le président : (signé) A. BERTHOUD.
Le secrétaire : (signé) JUVET.

**Au nom de la Commission de la
Bibliothèque de la Ville :**

Le président : (signé) Jean WENGER.
Le secrétaire : (signé) Docteur CORNAZ.

Annexe : Etat de la donation au...

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE NEUCHATEL
Sanctionne la présente convention.

Neuchâtel, le 20 novembre 1925.

Le secrétaire :
(signé) C. QUINCHE.

Le président :
(signé) Ch. PERRIN.

L. S.

(L'exemplaire muni des signatures se trouve à la direction du dicastère « Bibliothèque et Musées », au Conseil communal.)
